



## TÉMOIGNAGE

Jean Furet

Directeur de Ernett\*

En tant que chef d'entreprise, je me dois de prévenir les risques encourus par mes salariés. Nous avons décidé de sensibiliser nos agents d'entretien au risque chimique suite à un CHSCT auquel participait le Dr Belloir.

En effet, nous avons constaté que les agents de notre société de nettoyage n'avaient pas conscience du risque que représentait une mauvaise utilisation ou un mauvais stockage des produits d'entretien ménager. Du dégagement de gaz nocif aux brûlures, les exemples sont nombreux.

Pascal Eugène, chimiste à l'amSn, est intervenu directement dans l'entreprise, auprès des salariés. Cette sensibilisation a eu le mérite de démontrer de façon très concrète la dangerosité des produits utilisés par les agents d'entretien. Aujourd'hui, nos salariés savent identifier et donner du sens aux pictogrammes des agents chimiques et surtout, ils ont pris conscience que ces produits, contrairement aux idées reçues, pouvaient être dangereux.

Avec cette action de sensibilisation, nous espérons bien diminuer les accidents du travail et par conséquent notre taux d'AT-MP. Cette démarche, pas compliquée à mettre en oeuvre, a contribué tout autant à la santé de nos salariés qu'à celle de l'entreprise. ■ ■ ■

\* Ernett, société de nettoyage et propreté qui assure l'entretien et le ménage des bureaux et locaux industriels

## Maîtriser le risque chimique

Souvent associé à des événements catastrophiques, le risque chimique est victime d'une image «sulfureuse». Pourtant, loin de ne concerner que le secteur industriel, ce risque est présent dans de nombreuses entreprises. D'où l'intérêt de s'interroger sur sa présence sur votre lieu de travail et de se conformer à quelques règles essentielles afin d'en assurer une bonne maîtrise.



Pourquoi proposer une sensibilisation sur le risque chimique ?

■ Pascal Eugène, chimiste à l'amSn : J'ai pu constater que ce risque est mécon-

nu dans les entreprises. Nous avons beaucoup d'industries chimiques dans notre région, mais il faut savoir que ce risque est présent partout ! Les produits d'entretien en sont un bon exemple. On s'imagine souvent que si les produits sont autorisés à la vente, ils ne sont pas dangereux. Or, les risques qu'ils représentent sont souvent négligés. Au moins une fois par mois, un médecin du travail m'interroge sur les produits ménagers.

A qui s'adresse cette sensibilisation ?

■ P.E. : Tout autant aux salariés qui manipulent les produits, qu'à leurs encadrants. L'objectif est de leur donner des conseils pratiques et faciles à respecter. Pour cela, je tiens compte de leur environnement de travail. Une partie de la sensibilisation est consacrée au risque chimique tel qu'il existe dans l'entreprise, après observation des postes de travail.

Quel est le point fort de cette sensibilisation ?

■ P.E. : Je dirais son côté «théorie appliquée» ! Le fait d'appliquer la théorie à des situations de travail vécues par les salariés leur permet de s'approprier plus facilement les consignes de sécurité.

Qu'est-ce qui doit pousser un employeur à vous solliciter ?

■ P.E. : Si un employeur identifie un risque chimique dans son entreprise, il faut qu'il se dise que ce n'est pas insurmontable. Nous sommes capables d'adapter notre message de prévention à n'importe quel public. Il existe des moyens assez simples à mettre en oeuvre et pas forcément onéreux pour maîtriser ou réduire ce risque. La première étape consiste à en parler à son médecin du travail. ■ ■ ■

### Sensibilisations «Risque chimique»

Sur demande auprès du service sensibilisations : 02 76 08 12 11